Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 05 octobre 2023 à 20h30

Feuille de présence a été Signée.
Le quorum est atteint, par huit conseillers municipaux présent.
Ouverture de séance : 20h30
Un pouvoir de M. Christian Beaudin est donné à M. Eric HAUER.
Absents excusés : Christian BEAUDIN ; Xavier LECOMTE ;
Absents : Carole FERRE ; Romain MITTEAU ; Olivier HURIER ; Annick GIRARD
Désignation secrétaire de séance : M. Jordan CHASTAGNET

1 – Approbation Procès-verbaux n° 07-2023

Ci-joint le procès-verbal : Le PV avait été envoyé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.
Aucune remarque n'a été faites par l'assemblée délibérante.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

2 – Budget eau-assainissement : délibération DM n°2

La commune rencontre des problèmes pour le paiement de l'annuité d'emprunt contracté auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

L'emprunt a été contracté par la commune pour financer les travaux de construction de la station d'épuration en 2014.

La commune a reçu 3 versements de la part de l'agence de l'eau.

Le 1er est enregistré dans le compte 1641 (emprunts) mais les autres sont enregistrés sous un autre compte, le 131.

Cette différenciation a entrainé l'enregistrement d'un mauvais tableau d'amortissement auprès de la trésorerie.

Ils demandent de régulariser la situation afin de pouvoir payer l'annuité d'emprunt 2023 que la commune doit à l'agence de l'eau.

Pour cela, il convient de procéder aux modifications suivantes :

- Compte 131 : hausse des crédits de dépenses de 161 194,68 €
- Compte 1641 : hausse des crédits de recettes de 161 194,68 €

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Vote : Pour à l'unanimité.

3 – Ressources humaines : délibération compte épargne temps

Deux agents municipaux ont la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps.

Pour cela, il convient de délibérer pour définir les termes de cette possibilité.
Le modèle de délibération avait été transmis au conseil municipal.

Le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable en date du 21 septembre 2023.

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer.
Vote : Pour à l'unanimité.

4 – Ressources humaines : Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

Le Maire informe :

« La GIPA est un dispositif général permettant de compenser la perte du pouvoir d'achat sur le traitement des agents publics, décidé par l'état.

Elle est attribuable à tous les agents remplissant les conditions. Son versement est de droit et ne nécessite pas la prise d'une délibération. En revanche, un arrêté formalisant le versement est pris individuellement. L'indemnité n'est versée qu'une seule fois par an, au titre de l'année pendant laquelle l'agent remplit les conditions pour en bénéficier.

Des conditions de rémunération et d'ancienneté doivent être remplies.
Ce dispositif est applicable depuis le 21 février 2008. »

Aucun agent municipal est concerné par la GIPA, par conséquence la municipalité n'est pas impactée.

Information aux conseillers municipaux.

5 – Délibération projet plan de partenarial de gestion de logement sociaux

Le Maire informe les conseillers municipaux que la communauté de communes du Val de Sully propose de signer une convention, avec les bailleurs sociaux, d'application de service d'information et d'accueil des demandeurs dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Les documents ont été joints à l'ensemble du conseil.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Vote : Favorable à l'unanimité.

6 – Château d'eau : avancement du dossier des travaux

Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a reçu les offres des entreprises pour les travaux de réhabilitation du château d'eau. Un rendez-vous doit être pris avec le Cabinet Merlin, maître d'œuvre, pour la présentation des propositions.

Selon les premiers constats, le montant total est bien supérieur au montant du projet fait par le maître d'œuvre.

Déjà, la Préfecture et le département ont été contactés pour étudier ce qui est possible de faire en termes de subventions. Car les subventions prévues ne suffisent pas et ne permettent pas de réaliser le projet.

7 – ENS : nettoyage étangs communaux, travaux animations

Le Maire informe des travaux réalisés.

Une animation pour le nettoyage de la zone humide (ancien petit étang) s'est déroulée le 23 septembre 2023. Celle-ci consistait à enlever le myriophylle du Brésil. Une grande quantité a été retirée. Six personnes ont participé à cet évènement.
Un nettoyage de l'étang communal a également été effectué le 30/08/2023 avec le SEBB, des administrés volontaires, la fédération de pêche du Loiret et la fédération de pêche de la Ferté St Aubin. Environs 140 litres de myriophylles a été retiré.

8 – Cimetière : installation colombarium + cave-urne

Le Maire informe le Conseil Municipal que les devis signés pour l'installation d'un colombarium et de quatre cave-urnes ont été renvoyés à l'entreprise.

Les travaux d'installation devraient commencer au début du mois de décembre.

9 – Informations

Installation d'une borne de recharge pour les voitures électriques ou PCVE : Le Maire annonce au Conseil Municipal que la communauté de communes du Val de Sully propose aux communes de mettre des bornes pour le rechargement des voitures électriques sur le territoire.

Il est proposé qu'il y en ait une d'installer sur la commune de Vannes sur Cosson. Le maire a demandé à la Communauté de Communes du Val De Sully la possibilité d'en avoir deux sur la commune.

10 – Questions diverses

L'isolation du bureau du maire nécessite des travaux. Mme Odile GILLET demande si l'ensemble du conseil présent est d'accord pour la réalisation de ces travaux. Aucune objection du conseil est formalisée.

Dates des prochains Conseils Municipaux : Le 06/11/2023 et le 04/12/2023.

Clôture de séance : 21h28.